Femmes Violences Handicap

Dossier de presse

2018

ASSOCIATION • FEMMES POUR LE DIRE, FEMMES POUR AGIR

FD FA

« Quelques remarques sur le caractère de ces violences faites aux femmes quand on les regarde dans le temps et quand on les regarde actuellement. Ce qui est frappant, c'est d'abord qu'elles sont une atteinte au corps, c'est le corps qui est central dans cette affaire et c'est pourquoi la réflexion sur le corps est tellement importante. D'autre part, dans le corps, c'est le sexe qui est souvent visé : harcèlement sexuel allant jusqu'au viol, violences sur le corps des femmes pour des raisons conjugales, etc. Le corps, le sexe.

Un deuxième caractère, c'est que ces violences visent les plus faibles et les femmes pauvres, les femmes dépendantes, les femmes qui n'ont pas les moyens de gagner leur vie par exemple et qui sont toujours dans une situation de dépendance par rapport à l'homme. Leur dépendance par rapport à l'homme les rend particulièrement vulnérables aux violences sexuelles et c'est pourquoi il est si fondamental, toujours et encore, que les filles aient une éducation et surtout qu'elles aient un métier, qu'elles gagnent leur vie. C'est sûr qu'en gagnant sa vie, on peut être indépendante et résister par conséquent à la violence conjugale par exemple.

Dans cette dépendance de la faiblesse vient évidemment la place des femmes handicapées. Parce qu'elles sont faibles, parce qu'elles ont un corps affaibli, parce qu'elles sont dans une situation de dépendance familiale, conjugale et sociale, et bien oui, les femmes handicapées sont particulièrement victimes de violences. »

Michelle PERROT, historienne,
Membre d'honneur de FDFA

Extraits de la conférence du 7 novembre 2017
sur les violences vécues par les femmes handicapées

SOMMAIRE

L’association

Une expertise reconnue

Le handicap, facteur aggravant des violences envers les femmes

Ecoute Violences Femmes Handicapées

« Violences du silence »

Foire aux questions

Ressources documentaires

Contacts

L'association

Fondée par Maudy Piot en 2003, année européenne des personnes handicapées, l'association Femmes pour le Dire, Femmes pour Agir – FDFA – a pour objet de promouvoir la place des femmes handicapées dans la société, quelle que soit la nature de leur handicap.

FDFA lutte contre la double discrimination qui touche les femmes en situation de handicap, celle du genre et celle du handicap.

FDFA affirme avec conviction que le handicap n'est pas une identité.
Sa devise : femmes handicapées, citoyennes avant tout !

Plaçant la femme en situation de handicap, quelle que soit sa singularité, quel que soit son âge, quelle que soit son origine, au centre de ses préoccupations, l'association lutte pour changer le regard sur la personne handicapée.

FDFA, une association citoyenne !

FDFA lutte pour permettre aux personnes handicapées et plus particulièrement aux femmes handicapées de prendre une part active à la vie sociale.

FDFA se bat pour l'accessibilité des lieux et des débats afin que les personnes en situation de handicap puissent prendre la parole et être actrices de leur propre existence.

FDFA interpelle les pouvoirs publics, les ministères, les instances représentatives, les élu.e.s pour que les politiques publiques prennent enfin en considération les femmes en situation de handicap dans la lutte contre les violences et dans l'accès à l'éducation, à la formation, à l'emploi et aux soins.

FDFA anime depuis mars 2015 la première plateforme d'écoute, d'orientation et d'accompagnement social, juridique et psychologique destinée aux femmes handicapées victimes de violences et de maltraitances : Ecoute Violences Femmes Handicapées – 01 40 47 06 06.

☛ sommaire

FDFA, une association dynamique !

FDFA, une association unique !

FDFA est la seule association en France à accueillir les femmes handicapées quelle que soit la nature de leur handicap.
FDFA est la seule association à aborder la double discrimination du genre et du handicap, en affirmant la citoyenneté des femmes handicapées.
FDFA est la seule association à faire entendre la voix des femmes handicapées dans les collectifs et réseaux féministes français, européens et internationaux.
FDFA est la seule association à faire entendre la voix des femmes dans les associations et réseaux de personnes handicapées.

FDFA, une association originale !

Mixité, égalité et parité ne sont pas de vains mots pour FDFA.
Pour preuve : plus de la moitié des membres du conseil d'administration porteurs d'un handicap, plus de 50 % des adhérentes et adhérents en situation de handicap.

Au sein de FDFA, femmes et hommes, en situation de handicap ou pas, se mobilisent ensemble !

☛ sommaire

Une expertise reconnue

En 2010, Femmes pour le Dire, Femmes pour Agir – FDFA a organisé un colloque sur le thème *« Violences envers les femmes : le NON des femmes handicapées »*, journée de sensibilisation, de réflexions et de dialogues sur cette thématique inédite.
A l'issue de cette journée, l'association a effectué un sondage auprès des participant.e.s sous forme de questionnaire d'évaluation anonyme.
À la question : **« Avez-vous subi des violences et/ou des maltraitances ? »** les résultats ont été probants. Ont répondu positivement :

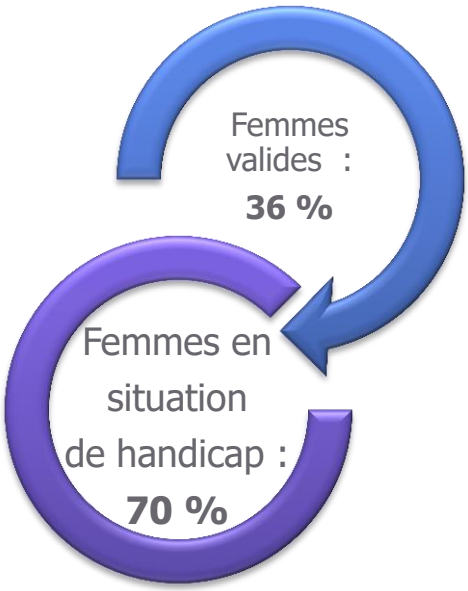

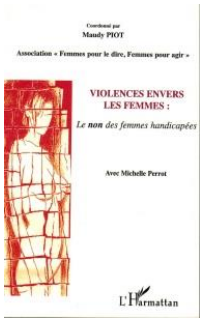

Les actes de ce colloque ont fait l'objet d'une publication aux éditions de l'Harmattan. 1

☛ sommaire

En 2012, l'expertise de FDFA dans la lutte contre les violences envers les femmes handicapées a été reconnue par le Ministère des Droits des Femmes. FDFA apparaît dans l'annuaire des associations locales et nationales de lutte contre les violences faites aux femmes édité cette année-là. 2

En 2013, ce même ministère a fait appel à FDFA pour travailler sur la question des violences envers les femmes handicapées dans le cadre du projet de loi pour l'égalité réelle. L'audition de FDFA est mentionnée dans l'étude d'impact préalable à la proposition de loi. 3

Le site de référence mis en place par le gouvernement français pour lutter contre les violences envers les femmes recense l'association. 4

Novembre 2014, le Conseil Economique, Social et Environnemental (CESE) a publié une étude *« Combattre toutes les violences faites aux femmes, des plus visibles aux plus insidieuses »* dans laquelle est également mentionnée l'association. 5

Novembre 2015 : l'association a organisé un forum national sur le thème « Violences de genre, violences du handicap » dont les actes ont été publiés chez l'Harmattan. 6

Octobre 2016 : FDFA a placé la cinquième édition des Feuilles d'automne sur le surgissement du cri dans le silence assourdissant des violences vécues, le cri jeté sur la page blanche de l'écrit.

« Cris du silence, écrits de vérité » se situait à la confluence de « l'impensé du handicap » (Charles Gardou) et de l'impensable des violences envers les femmes handicapées.

22 novembre 2016 : Dans le cadre de la journée internationale de lutte contre les violences envers les femmes, FDFA a proposé une soirée rencontre-débat sur la thématique de la vie après et sans les violences afin de regarder vers la reconstruction.

7 novembre 2017 : Dans le cadre de la journée internationale de lutte contre les violences envers les femmes, à l'invitation de la Mairie du 14ème arrondissement de Paris, FDFA a animé la conférence sur le thème des femmes handicapées victimes de violences.

24 novembre 2017 : Pour la première fois, FDFA a organisé une soirée de café-théâtre littéraire pour lutter contre les violences faites aux femmes. Intitulée « Sortir du silence », cette soirée militante a accueilli des artistes féministes et des troupes théâtrales.

☛ sommaire

FDFA intervient comme force de proposition et émet des recommandations pour l'accueil et l'accompagnement des femmes handicapées victimes de violences ou de maltraitances ainsi que pour leur prévention auprès des structures et organismes publics en charge de la lutte contre les violences envers les femmes. FDFA participe entre autres :

- au COPIL 3919 (comité de pilotage du numéro d'accueil téléphonique et d'orientation des femmes victimes de violences),
- à la Commission Violences du Haut Conseil à l'Egalité entre les Femmes et les Hommes,
- à la sous-commission Accueil des femmes victimes de viol et procédures policières sous le pilotage de la Police Judiciaire de Paris,
- à l'Observatoire Parisien des Violences Faites aux Femmes,
- à l'Observatoire Régional des Violences faites aux Femmes de la Région Ile de France et
- à la MIPROF (Mission interministérielle pour la protection des femmes victimes de violences et la lutte contre la traite des êtres humains).

En 2015, l'association a apporté son expertise pour les questions portant sur le handicap et les violences dans l'enquête VIRAGE de l'INED.

En 2016, l'expertise de FDFA a été sollicitée par :

- Le Ministère des Familles, de l'Enfance et des Droits des Femmes pour la préparation du 5ème plan de lutte contre les violences faites aux femmes
- L'ARS (Agence Régionale de Santé) pour travailler sur le sujet des violences faites aux femmes en région Ile de France
- L'ANESM (Agence Nationale de l'Evaluation et de la qualité des Etablissements et services Sociaux et Médico-sociaux) pour produire des recommandations de bonnes pratiques professionnelles à destination des centres d'hébergement et de réinsertion sociale pour le repérage et l'accompagnement des victimes et des auteurs de violences au sein du couple. La situation des personnes handicapées victimes de violences sera abordée dans ces recommandations.

En 2017, FDFA a intégré :

- La sous-commission Police sous le pilotage de la Police Judiciaire de Paris
- La sous-commission Justice sous le pilotage du Tribunal de Grande Instance de Paris
- Le groupe de travail du Réseau de Santé Périnatal Parisien sur les violences faites aux femmes
- Le Réseau d'Aide aux victimes du 14ème arrondissement

Depuis juin 2017, FDFA est partenaire de France Victimes, fédération d'associations de professionnel.le.s de l'aide aux victimes.

FDFA participe aux travaux du Schéma départemental d'aide aux victimes de Paris.

☛ sommaire

FDFA a également apporté son expertise à l'étude sociologique relative aux droits des victimes de crimes violents, y compris aux droits des victimes des violences domestiques, menée par l'Institut Français des Droits et Libertés (IFDL), créé par la Commission nationale consultative des Droits de l'Homme.

FDFA a participé à l'enquête menée par l'Observatoire Régional des Violences faites aux Femmes pour améliorer l'offre de prise en charge psychologique des femmes victimes de violences. 7

Le handicap, facteur aggravant des violences envers les femmes

“Près de 80% des femmes handicapées sont victimes de violences psychologiques et physiques.”

Résolution du Parlement Européen du
26 avril 2007 sur la situation des femmes
handicapées dans l’Union Européenne
2006/2277 (INI)
Art. D 8

Dans son « Rapport sur la violence contre les femmes, ses causes et ses conséquences » 9 présenté en 2012 devant l’Assemblée Générale des Nations Unies, Rashida Manjoo, Rapporteuse spéciale a indiqué :

> *Malgré l’évolution des cadres normatifs concernant les droits tant des femmes que des personnes handicapées, on n’accorde pas suffisamment d’attention aux effets combinés de la problématique hommes-femmes et du handicap, en conséquence de quoi la violence contre les femmes handicapées reste pour l’essentiel un problème ignoré.*

Le handicap comme facteur aggravant des violences envers les femmes est une réalité encore méconnue en France, y compris par les associations en charge de l’accompagnement des femmes victimes de violences. De ce fait, avant les interventions de FDFA auprès du Ministère des Droits des Femmes en 2012-2013 et les auditions par les commissions parlementaires et les Délégations aux Droits des Femmes de l’Assemblée et du Sénat en 2013-2014 la problématique n’avait jamais été prise en compte.

☛ sommaire

L'étude d'impact du projet de loi Egalité entre les femmes et les hommes du Ministère des Droits des Femmes datée du 3 juillet 2013 précise :

> *La protection des personnes handicapées contre toutes formes d'exploitation, de violence ou de maltraitance constitue une priorité des pouvoirs publics. En effet, dans la mesure où elles présentent des facteurs de vulnérabilité, elles sont susceptibles d'être particulièrement exposées aux violences et aux maltraitances.*
> *Cette vulnérabilité constitue d'ailleurs une circonstance aggravante pour plusieurs incriminations pénales, notamment les violences sexuelles.* 10

A l'heure actuelle, il n'existe pas de statistiques nationales sur l'ampleur et la nature des violences envers les femmes handicapées.

L'enquête **VIRAGE** (Violences et Rapport de Genre) menée par l'INED (Institut National des Etudes Démographiques) en 2016, est une enquête quantitative portant sur les violences subies par les femmes et les hommes. Toutes les violences sont abordées sous l'angle du genre. Une partie de cette enquête concerne les liens entre les violences et la discrimination des personnes en situation de handicap. Les premiers résultats ont été publiés sur les viols et agressions sexuelles en France ; il est à noter que ces résultats n'abordent pas les viols subis par des femmes en situation de handicap. 11

Dans une étude croisée de 2016 portant sur les victimes de violences par conjoint, **l'Observatoire National de la Délinquance et des Réponses Pénales (ONDRP)** a pris en compte la question du handicap.

> *Les femmes de 18 à 75 ans handicapées ou ayant « quelques gênes ou difficultés dans la vie quotidienne » en couple cohabitant, affichent un taux de violences physiques ou sexuelles sur deux ans par conjoint cohabitant de 39,1 ‰ il est très significativement supérieur à celui des autres femmes en couple cohabitant (17,8 ‰).*

ONDRP, Repères n°31
« Éléments de profil des hommes et des femmes de 18 à 75 ans
ayant déclaré avoir été victimes de
violences physiques ou sexuelles
sur deux ans par conjoint cohabitant » (Mars 2016) 12

Enfin, le Parlement Européen, dans sa résolution du 12 septembre 2017 en faveur de l'adhésion de l'Union Européenne à la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et de la violence domestique (dite « Convention d'Istanbul ») 13 considère que

> *Les femmes handicapées courent un risque 1,5 à 10 fois plus élevé d'être victimes de violence fondée sur le genre et que, du fait de leur situation de dépendance, il est encore plus difficile pour ces femmes de le signaler ; […] que les femmes et les filles handicapées ne forment pas un groupe homogène, mais plutôt un groupe qui comprend des femmes ayant différents statuts et se trouvant dans des situations diverses et des femmes présentant différents types de handicaps, comme des troubles physiques, psychosociaux, intellectuels ou sensoriels pouvant s'accompagner ou non de limitations fonctionnelles.*

Le **Collectif Féministe contre le Viol (CFCV)** qui gère le numéro d'appel gratuit et anonyme « Viols Femmes Informations » précise dans son rapport 2013 :

> *Alors que les statistiques nationales s'accordent à dire que 11 % de la population française a une déficience reconnue, les 55 personnes entendues ne représentent que 2 % des appelantes nouvelles à Viols-Femmes-Informations entre 2008 et 2009.*
> *Proportionnellement, notre étude devrait logiquement compter à peu près 370 victimes porteuses d'un handicap ou d'une déficience reconnue.*

Collectif Féministe Contre le Viol
Bulletin 2013
Statistiques 2008-2009-2010-2011 p. 30

Et le CFCV de conclure :

> *« On peut imaginer la difficulté combinée de trouver à la fois des professionnel.le.s formé.e.s à repérer les violences en même temps qu'aux problématiques liées au handicap, à tous les handicaps… »*
>
> *Op. cit. p. 30*

☛ sommaire

Ouverte en mars 2015, **Ecoute Violences Femmes Handicapées – 01 40 47 06 06** est la première permanence en France d'accueil et d'accompagnement juridique, social et psychologique de femmes handicapées victimes de violences voire de maltraitances.

L'accueil téléphonique se fait le lundi de 10 h à 13 h et de 14 h 30 à 17 h 30 et le jeudi de 10 h à 13 h.

Les permanences d'écoute sont menées par des bénévoles formées aux spécificités des violences envers les femmes en situation de handicap. Leur écoute est bienveillante. Elle a pour objectifs d'aider la femme handicapée victime de violences et/ou de maltraitances à prendre conscience de la réalité de ces violences et à se dégager de l'emprise de son/ses agresseur.s en réalisant qu'elle n'est pas seule.

L'accompagnement proposé aux femmes handicapées victimes de violences comprend :

- une écoute bienveillante
- un accompagnement juridique avec une permanence deux après-midi par mois animée par une avocate
- un accompagnement social animé par une assistante de service social et une médiatrice
- un accompagnement psychologique (travail sur le vécu des violences et sur la vie après et sans les violences),
- une reconquête de l'estime de soi physique grâce à un atelier Beauté & Bien-être animé par une socio-esthéticienne et de l'estime de soi sociale grâce à un atelier de Médiation artistique animé par une art-thérapeute
- un retour vers l'autonomie grâce à un atelier d'accompagnement vers l'emploi
- la possibilité pour les bénéficiaires de participer à des ateliers créatifs

L'association travaille en réseau et peut se tourner vers ses partenaires dans la lutte contre les violences et les discriminations, en particulier vers des représentants de la police et de la justice et vers le Défenseur des Droits. Statutairement, FDFA a pouvoir de se porter partie civile dans des cas de discrimination et d'atteinte à la dignité des femmes handicapées.

☛ sommaire

Le premier bilan de la permanence fait état de **380 appels** pour la période de mars à décembre 2015 et de **80 dossiers ouverts**. (NB : la permanence téléphonique a été ouverte le 9 mars 2015).

Sur l'année 2016, on recense **558 appels** et **191 dossiers** ouverts.

Les permanences juridiques, sociales et psychologiques ont proposé **175 rendez-vous** aux femmes handicapées victimes de violences au cours de l'année 2016.

En 2017, le numéro d'écoute a reçu **1.177 appels**, **192 dossiers** ouverts et **196 rendez-vous** des permanences juridique, sociale et psychologiques donnés.

Sur ces 1.177 appels, 97,4 % d'entre eux ont été émis par des femmes. Parmi ces femmes :

- **44,27%** d'entre elles subissent ou ont subi des **violences psychologiques,**
- **17,19%** des **violences physiques**
- **36,46% des violences physiques et psychologiques**
- 2,08% ne se prononcent pas

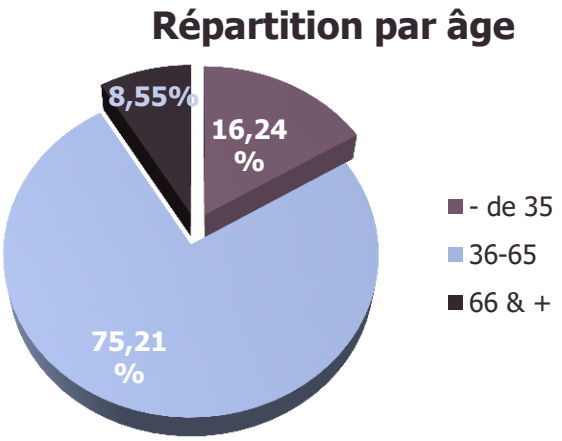

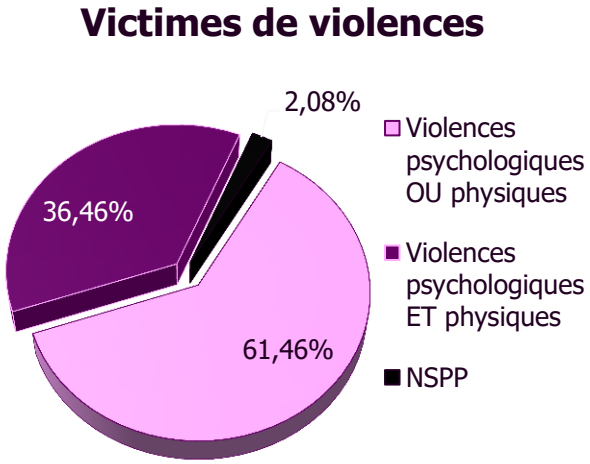

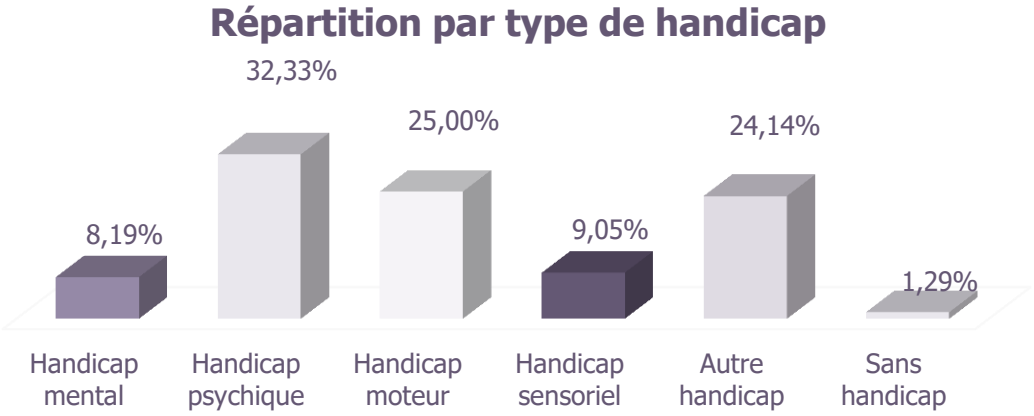

☛ sommaire

De nombreux prix et récompenses ont été décernés à FDFA :

- Prix Citoyenneté du Prix OCIRP Handicap (2016)
- Label « Sexisme, pas notre genre » (Ministère des Familles, de l'Enfance et des Droits des Femmes) - 2016
- Mention spéciale du Prix des Droits de l'Homme de la République Française « Liberté, Egalité, Fraternité » (2016)
- Prix « Lutte contre les violences » du Ministère des Familles, de l'Enfance et des Droits des Femmes (2017)
- Le Premier Prix de l'initiative en économie sociale décerné par la Fondation Crédit Coopératif (2017)

FDFA a également été finaliste du Prix de la Démocratie 2017

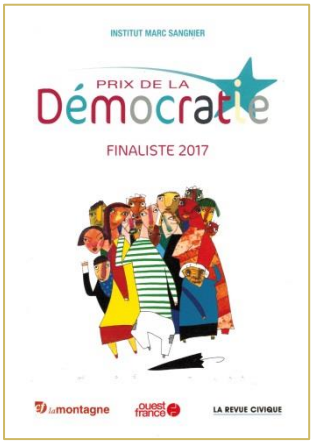

☛ sommaire

Le numéro d'écoute a pu être lancé en 2015 grâce au soutien du Conseil Régional d'Ile de France, à la Mairie de Paris, à la Fondation des Brasseries Kronenbourg et à la Fondation Geodis.

En 2016, son fonctionnement et son développement se sont faits avec le soutien du Conseil Régional d'Ile de France, de la Mairie de Paris, du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD), du Ministère des Familles, de l'Enfance et des Droits des Femmes, de la Fondation Raja-Danièle Marcovici et du Fond pour les Femmes de l'Euroméditerrranée.

La Fondation Orange a apporté son concours aux travaux de création d'un bureau dédié à l'écoute et aux permanences, avec une isolation phonique renforcée pour garantir la confidentialité des échanges.

☛ sommaire

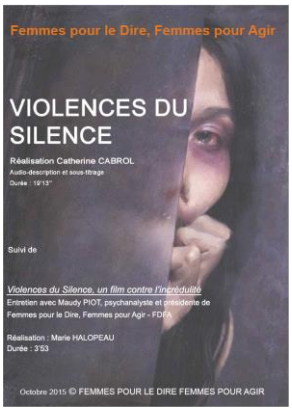

« Violences du silence »

Un film pour dire l'impensable…

En mars 2015, FDFA a défini les grandes lignes du film à réaliser pour dénoncer les violences dont sont victimes les femmes en situation de handicap.

Dans sa note d'intention, l'association a précisé :

> *Pour ne pas ajouter la violence de l'image à la violence des propos, FDFA souhaite une approche décalée dans le traitement de l'image. En aucun cas, les images ne devront être une illustration des témoignages. Elles auront une portée symbolique.*

Le choix s'est porté sur Catherine Cabrol, photographe et réalisatrice, très investie dans la lutte contre les violences envers les femmes, avec en particulier son exposition photographique « Blessures de femmes », pour mettre en scène et réaliser le film.

Huit témoignages de femmes en situation de handicap et victimes de violences ont été tournés avec le récit des violences vécues dit en voix off.

Ont prêté leur voix à ces témoignages : Roselyne Bachelot, Sylvia Bergé, sociétaire de la Comédie Française, Nicole Croisille, Stéphanie Duncan, Anne Hidalgo, Françoise Laborde et Michelle Perrot.

Ces huit courts métrages sont visibles en ligne sur YouTube.
https://youtu.be/gnUOV1K5hzA

Note technique :
Réalisation : Catherine Cabrol
Image : Virginie Pichot
Montage : Pierre Friocourt
Voix audio-description : Pierre Hiessler
Mixage : Teddy Degouys

Ce film a été réalisé grâce au soutien de la MNH Assurance - Banque - Services

☛ sommaire

Foire aux questions

Quels sont les supports visuels et comment les obtenir ?

FDFA met gratuitement à la disposition de tout organisme ou tout.e professionnel.le en contact avec le public les affiches et les flyers de l'Ecoute Violences Femmes Handicapées – 01 40 47 06 06

Affiche
Format A2

Flyer recto-verso embossé en braille
Format A6

Pour toute demande : http://fdfa.fr/laffiche-ecoute-violences-femmes-handicapees-est-disponible/

Comment organiser une projection-débat autour du film « Violences du silence » ?

Rien de plus simple ! Adressez-nous un courriel à contact@fdfa.fr avec une présentation de votre organisme, la date et le lieu proposés pour la projection-débat.

Proposez-vous des interventions de sensibilisation ?

FDFA intervient auprès des publics scolaires (à partir du collège), universitaires, associatifs… pour des actions d'information et de sensibilisation aux violences vécues par les femmes handicapées.
FDFA propose également des formations destinées aux professionnel.le.s (police, justice, professionnel.le.s du soin et de la santé…).
Toute demande d'intervention est à adresser à contact@fdfa.fr

☛ sommaire

Ressources documentaires

Liens

1. http://www.editions-harmattan.fr/index.asp?navig=catalogue&obj=livre&no=33090
2. http://www.familles-enfance-droitsdesfemmes.gouv.fr/?s=annuaire+des+associations
3. https://www.legifrance.gouv.fr/content/download/3882/68597/version/1/file/ei_egalite_femmes_cm_03.07.2013.pdf
4. http://stop-violences-femmes.gouv.fr/-Ile-de-France-.html
5. http://www.lecese.fr/sites/default/files/pdf/Etudes/2014/2014_25_combattre_violence_femmes.pdf
6. http://www.editions-harmattan.fr/index.asp?navig=catalogue&obj=livre&no=49979
7. https://www.centre-hubertine-auclert.fr/sites/default/files/images/cha_-_rapport_orvf_prise_en_charge_psychologique.pdf
8. http://www.europarl.europa.eu/sides/getDoc.do?type=TA&language=FR&reference=P6-TA-2007-160
9. http://fdfa.fr/wp-content/uploads/2014/10/rapport-manjoo.pdf
10. http://www.egalite-femmes-hommes.gouv.fr/wp-content/uploads/2013/07/EI-1313602L-égalité-femmes-hommes.pdf
11. https://www.ined.fr/fichier/s_rubrique/25953/538.population.societes.2016.novembre.fr.pdf
12. https://inhesj.fr/ondrp/publications/reperes/etude-croisee-de-certaines-caracteristiques-de-la-victime-declaree-et-de

☛ sommaire

Ressources documentaires

Vidéos

« Violences du silence »
https://www.youtube.com/watch?v=gnUOV1K5hzA&list=PLdgEok2_AAKHeiHU6oMCdoSBmNevfSJjX

Maudy Piot parle des violences envers les femmes handicapées :
https://www.youtube.com/watch?v=6bHHncC_LcU&t=729s

In Vivo intégral – Violences du silence
https://www.youtube.com/watch?v=7GAuStDtIWg&t=1032s

« Je pitche, tu pitches »
https://www.youtube.com/watch?v=-cUfzcGjpk4&t=15s

Au cœur de nos différences : "Violences conjugales, briser le silence"
http://www.lci.fr/replay/replay-au-coeur-de-nos-differences-violences-conjugales-briser-le-silence-2022013.html

☛ sommaire

Contacts

FEMMES POUR LE DIRE, FEMMES POUR AGIR FDFA

Permanences et activités : 2, rue Aristide Maillol – 75015 PARIS
Siège social : 16, rue Emile Duclaux – 75015 PARIS
☎ 01 45 66 63 97
http://fdfa.fr // contact@fdfa.fr

Isabelle DUMONT
Chargée de mission Communication & Développement associatif
01 43 21 21 07
Isabelle.dumont@fdfa.fr

Marie CONROZIER
Chargée de mission Lutte contre les violences
01 43 21 21 47
Marie.conrozier@fdfa.fr

Conception graphique et textes : Isabelle DUMONT
Photos : Alain Bachellier, Isabelle DUMONT et DR

☛ sommaire